

**COMPTE RENDU**

**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
SAMEDI 06 AVRIL 2024 - 17 HEURES A BUNO BONNEVAUX**

**DELEGUES PRESENTS :**

MM. DAMPIERRE et BOUSSAINGAULT *suppléant* (Boigneville) - Mme FROMAGE et M. KERGRAIS (Boutigny-sur-Essonnes) – MM TAILLEFER et. BECHETOILLE (Buno Bonnevaux) - Mme NEVES et M. MOTA (Courances) – M. COLIN (Le Vaudoué) - Mrs. DUPERCHE et DUPERRIER (Maise) – Mme BOBALT et M. TROTIN (Milly-la-Forêt) - Mrs GIRARD et MORIZET (Noisy-sur-Ecole) – MM. DELECOUR et COUDER *suppléant* (Oncy-sur-Ecole) – Mme GOURIO (Prunay-sur-Essonnes) – Mme RAMAHEFASOLO (Soisy-sur-Ecole).

**DELEGUES EXCUSES :**

Mmes LEJAL (Achères-la-Forêt) – Mme BERNARD (Boigneville) *suppléée* - Mme HAMONIAUX (Dannemois) *pouvoir à M. MOTA* et Mme RODIER (Dannemois) *pouvoir à Mme NEVES* – Mme GANTELET (Le Vaudoué) *pouvoir M. COLIN* – Mme BOSSELUT (Oncy-sur-Ecole) *suppléée* - Mme COUVILLERS (Prunay-sur-Essonnes) *pouvoir à Mme GOURIO* - Mme LE CORRE (Soisy-sur-Ecole) *pouvoir à Mme RAMAHEFASOLO*.

**DELEGUEE ABSENTE :**

Mme SALINGROD (Achères-la-Forêt)

**Assistaient également :** M. MALMASSON directeur, Mme MORISOT directrice pédagogique, Mme MONTAGNE adjoint administratif.

**Nombre de membres en exercice : 26**

**Nombre de membres présents : 19**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Compte administratif 2023
- Compte de gestion 2023
- Budget primitif 2024
- Augmentation de la participation des communes
- Autorisation à ouvrir une ligne de trésorerie
- Autorisation à demander une subvention
- Tarification stage d'été 2024
- Point sur les activités du conservatoire

Le Président Claude DUPERCHE constate que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Mme FROMAGE est nommée secrétaire de séance.

## Compte administratif 2023 :

### Présentation du compte administratif 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	52 111,24 €	77 097,63 €	50 357,40 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	468 641,27 €	460 000,00 €	451 651,49 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 471,92 €	27 239,79 €	27 239,79 €
65	Autres charges de gestion courante	1,55 €	2 859,18 €	2 915,28 €
66	Charges financières	5 381,89 €	5 077,29 €	5 077,29 €
67	Charges exceptionnelles	1 288,50 €	1 000,00 €	312,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Montant des ICNE			
	TOTAL	553 896,37 €	573 273,89 €	537 553,25 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
013	Atténuations de charges	1 259,69 €	0,00 €	0,00 €
70	Produit des services...	148 585,16 €	150 000,00 €	148 430,50 €
744	FCTVA	301,49 €	0,00 €	0,00 €
74718	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 72	Dotations, subv. et part. régionales	2 500,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
74 73	Dotations, subv. et part. départementales	91 000,00 €	89 000,00 €	89 000,00 €
74 748	Dotations, subv. et part. communes	269 111,59 €	267 000,00 €	267 004,78 €
7478	Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 88	Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 366,48 €	4 000,00 €	4 591,32 €
77	Produits exceptionnels	408,25 €	0,00 €	17,18 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	472,00 €	472,00 €	472,00 €
	TOTAL	518 004,66 €	515 472,00 €	519 515,78 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-18 037,47 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (n-1)	57 801,89 €
RESULTAT REPORTE EN 2024	39 764,42 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	472,00 €	472,00 €	472,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 362,86 €	17 666,95 €	17 666,95 €
20	Immobilisations incorporelles	2 402,40 €	3 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 563,00 €	35 869,67 €	3 329,70 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	21 800,26 €	57 008,62 €	21 468,65 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
040	Opérations d'ordre entre sections	26 471,92 €	27 239,79 €	27 239,79 €
10	Dotation, fonds divers et réserves	844,10 €	634,00 €	157,80 €
13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Excédent n-1 reporté		29 134,83 €	
	TOTAL	27 316,02 €	57 008,62 €	27 397,59 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	5 928,94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	29 134,83 €
RESULTAT REPORTE EN 2024	35 063,77 €

Pas de questions

Monsieur DUPERCHE quitte la séance pour laisser la présidence à Madame FROMAGE, pour le vote du compte administratif,

Présents : 18                      Votants : 23                      Pouvoirs : 5  
 Pour : 23                            Contre : 0                         Abstention : 0

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2023.

## Compte de gestion 2023

Présentation du compte de gestion 2023, conforme au compte administratif 2023.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 091012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LA FERTE-A LAIS

ETABLISSEMENT : S.I.D.E MUSIQUE DES DEUX VALLEES  
ETAT : II-1

### Résultats budgétaires de l'exercice

38800 - S.I.D.E MUSIQUE DES DEUX VALLEES

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	57 008,62	573 273,89	630 282,51
Titres de recette émis (b)	48 066,10	520 187,78	568 253,88
Réductions de titres (c)	20 668,51	672,00	21 340,51
Recettes nettes (d = b - c)	27 397,59	519 515,78	546 913,37
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	57 008,62	573 273,89	630 282,51
Mandats émis (f)	21 468,65	558 722,38	580 191,03
Annulations de mandats (g)		21 169,13	21 169,13
Dépenses nettes (h = f - g)	21 468,65	537 553,25	559 021,90
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	5 928,94		
(h - d) Déficit		18 037,47	12 108,53

Pas de questions.

L'assemblée passe au vote :

Présents : 19                      Votants : 24                      Pouvoirs : 5  
Pour : 24                            Contre : 0                         Abstention : 0

Le compte de gestion 2023 est voté à l'unanimité.

## Budget primitif 2024 :

Présentation du budget primitif 2024 :

### 1. LES RECETTES

Elles sont composées majoritairement des participations des communes (2023 : 51%), des cotisations des élèves (2023 : 29%) et des subventions (2023 : 19%).

#### a. Les participations des communes

Des 15 communes adhérentes en 1996, 13 communes financent aujourd'hui le conservatoire. La dernière augmentation date de 2017, portant les participations à 216.000 € contre 205.550 € précédemment.

La base de l'appel à cotisation est fondée :

- sur une partie fixe par habitant de 2,20 € sur la base du dernier recensement connu (X)
- sur une part variable sur la consommation des cours (216.000 € - X).

Cette part variable est calculée proportionnellement à partir de la consommation horaire des élèves de chaque commune (cours collectif ou cours particulier).

A noter que la population du périmètre du conservatoire reste globalement stable sur les 10 dernières années (légère baisse), alors que la consommation par commune fluctue selon les années (en fonction des élèves inscrits).

Par ailleurs, la participation des communes se porte sur les interventions en milieu scolaire.

#### b. Les participations des familles

Elles comprennent les participations :

- des familles des élèves du périmètre du syndicat, fondées sur la grille tarifaire qui tient compte des disciplines choisies, et de l'évolution de l'élève dans le cursus,
- des élèves extérieurs au périmètre du syndicat et des adultes qui ont une tarification spécifique,

*Annexe 1 : grille tarifaire*

Argumentation :

Depuis 2010, la grille tarifaire a subi les modifications suivantes :

- Tarif au quotient familial mis en place en 2010.

- Révision des tranches en septembre 2022 (votée en juin 2022) afin de démocratiser l'accès à la culture après COVID, et répondre aux injonctions de la DRAC (facteur 5 entre le tarif le plus bas et le tarif maximum).
- Augmentation de 2 % des tarifs à la rentrée 2023 (votée en juin 2023).

Cette recette reste volatile en fonction du nombre d'élèves à chaque rentrée scolaire. La crise sanitaire, outre la baisse réelle des effectifs en 2020, a également généré un décalage dans la structure des recettes : perte de nombreux élèves adolescents (+ rémunérateurs). Toutefois, on constate actuellement un renouvellement de l'effectif (inscription de petits élèves), qui laisse présager un retour à une amélioration des recettes sur les prochaines années.

### c. Les subventions

Elles proviennent principalement des départements :

- de l'Essonne : 70.000€ (stabilité depuis de nombreuses années)

Depuis 2023, le CD91 a adopté un dispositif d'aide sur des projets triennaux. Le Conservatoire est engagé jusqu'en 2026.

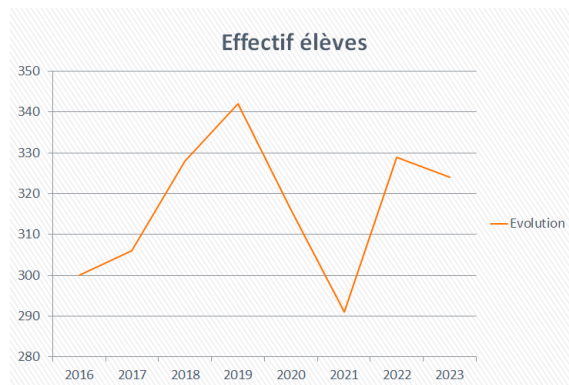
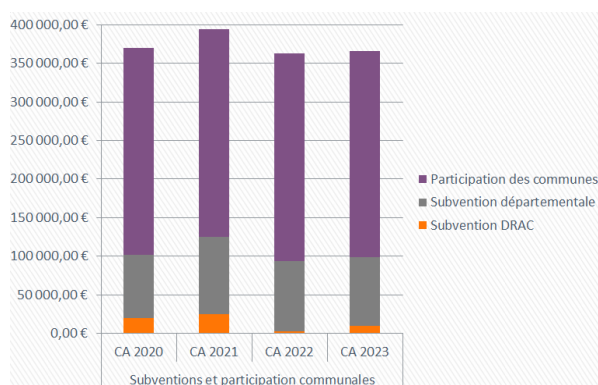
Bien qu'une alerte en janvier 2024 (*Annexe 2*) confirme le contexte budgétaire contraint du conseil départemental de l'Essonne, le conservatoire s'est vu rassuré par une notification et le versement de 90% de la subvention 2024 en février (*Annexe 3*).

- de Seine et Marne : 19.000€ (stabilité depuis de nombreuses années)

Le conservatoire reste toutefois en veille sur d'autres sources de subventions : DRAC et communauté de communes, qui aident sur des projets très spécifiques.

### d. Le financement de l'acquisition immobilière

En 2017, le conservatoire, occupant à titre gracieux, a été mis en demeure de quitter le local situé Boulevard Lyautey. Cette situation a conduit à l'acquisition et la rénovation de ce local, financé par une participation spécifique des communes.



## 2. LES DEPENSES

Elles sont composées principalement par les salaires et les charges générales.

### a. Les salaires

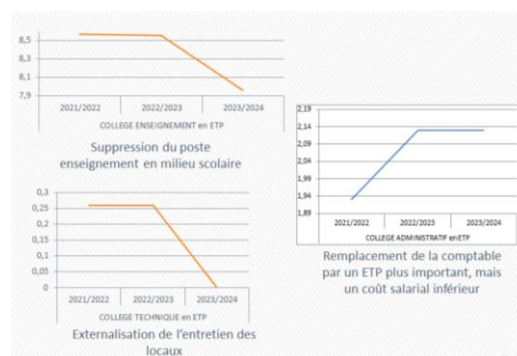
Le collègue « enseignant » représente le poste le plus important des dépenses du fait de l'activité pédagogiques, scolaire (80 %).

Le collègue « administratif » est contraint au plus juste : le départ à la retraite de la comptable catégorie B en temps partiel de 29% a été remplacé par ETP 49 % catégorie C.

Le collègue « technique » (entretien du bâtiment) a été externalisé en 2023.

L'augmentation des points d'indice sur les deux dernières années s'est traduite par une charge financière supplémentaire de 24 K€. A noter que depuis octobre 2023, une économie mensuelle d'environ 1.000 € est réalisée par la suppression du poste de l'intervenant en milieu scolaire.

	2022	2023	2024
Reval. Pt. d'indice (07/2022)	6 003,58 €	12 007,16 €	12 007,16 €
Evol. Indice brut (10/2022)	623,31 €	2 493,24 €	2 493,24 €
Indemn. Hausse CSG 2022	234,36 €		
Reval. Pt. d'indice (07/2023)		2 847,94 €	5 695,88 €
Indemn. Hausse CSG 2023			388,56 €
Evol. Indice brut (01/2024)			3 885,68 €
	6 861,25 €	17 348,34 €	24 470,52 €



(Annexe 4 : tableau des effectifs)

### b. Les charges générales

- Le bâtiment : Malgré l'acquisition et la rénovation du bâtiment boulevard Lyautey, le siège social rue Houdin avait été conservé par le conservatoire. Le bail a été résilié fin avril 2023, et les bureaux administratifs transférés Boulevard Lyautey, malgré des conditions de travail difficiles induites pour les équipes administrative et pédagogique. Cette résiliation a permis une économie annuelle 12.000€, valorisée à 8.000€ en 2023.
- Les fluides : suppression de la facture de gaz liée au secrétariat (en moyenne 3.000€/an). Augmentation de la facture d'électricité (en moyenne 3.000€/an – budgétisé 4.000€ pour 2024).
- Les charges financières : elles représentent les intérêts liés au financement de l'acquisition. A titre de précaution et afin de ne pas fragiliser le fonctionnement du conservatoire, une ligne de trésorerie pourrait être mise en place sur 2024, afin de pallier les décalages de trésorerie mais qui augmenterait les charges financières.

## 3. LA TRESORERIE

**Le cycle de trésorerie** du conservatoire est le suivant :

- ouverture de l'exercice : report à nouveau de l'exercice précédent
- en recettes :
  - o participations des communes :
    - en janvier : premier appel calculé sur l'année n-1 (50% du fonctionnement : 108 K€ + 50% du remboursement du prêt : 11 K€ + 50% du scolaire)
    - en avril : deuxième appel de l'année, le solde est calculé après le vote du budget (Fonctionnement + Remboursement du prêt + Scolaire)
  - o cotisations des familles : compte tenu du décalage du cycle pédagogique (année scolaire) et du cycle budgétaire (année civile) : 25% en janvier, 25% en avril et 50% de l'année suivante en septembre.
  - o versement des subventions :
    - CD91 : 90% en février – 10% en décembre
    - CD77 : courant deuxième semestre
    - DRAC : été
- en dépenses :

Que ce soient les salaires, les charges générales ou le remboursement des emprunts, les dépenses sont globalement régulières chaque mois. **Les dépenses contraintes** que sont les frais de personnel (38 K€) et les charges de remboursement d'emprunt (capital + intérêts : 1,9 K€) représentent environ 0 K€ mensuels.

## 4. LE FINANCEMENT DU BESOIN

Toutes les sources d'économies ayant été faites en interne, tant sur les charges générales que sur les frais de personnel, il n'y a pas d'autres solutions que de solliciter les communes.

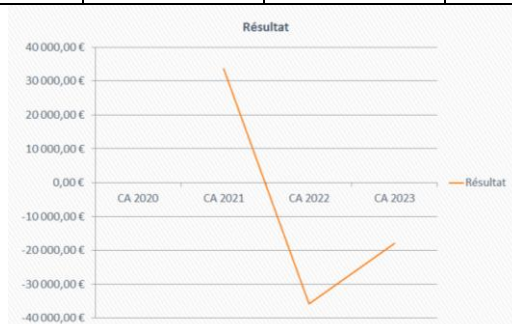
En effet, concernant **les charges de personnel**, le modèle économique du conservatoire reste rigide par les contraintes liées aux cursus diplômants et aux expertises exigées des enseignants.

Par ailleurs, **une étude concurrentielle** réalisée sur la tarification de 9 conservatoires limitrophes (*Annexe 5*) montre que le conservatoire se situe plutôt en fourchette haute en termes de tarification car seuls 2 conservatoires sont plus chers. Une augmentation déraisonnable des tarifs entrainerait un effet d'éviction et serait contraire à l'intention de porter la culture pour tous, en particulier en territoire rural. Cet élément est d'ailleurs considérablement apprécié par les partenaires départementaux.

Le pré-budget 2024 laisse apparaître un déficit de 15 K€ environ, toutes choses égales par ailleurs, qui entamerait encore le niveau des réserves (rappel réserves à fin 2023 : 39.764,42 €).

**Le niveau des réserves** n'a cessé de baisser pour passer d'environ 94K€ à moins de 40 K€ fin 2023, exception faite de l'année 2021 par le jeu d'une subvention exceptionnelle « sanitaire » de la DRAC.

	2021	2022	2023	2024	2025
Réserves	60 000,21 €	93 693,60 €	57 801,89 €	39 764,42 €	24.467,42 €
Résultats	33 693,39 €	- 35 891,71 €	- 18 037,47 €	- 15.297,00 €	



#### BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	84 206,05 €	013	Atténuations de charges	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	455 000,00 €	70	Produit des services...	150 000,00 €
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	25 145,21 €	74	Dotations et participations	378 737,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	4 000,00 €
66	Charges financières	4 767,37 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	472,00 €
68	Dotation aux provisions et dépréciations	354,79 €		Résultat de fonctionnement reporté	39 764,42 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>572 973,42 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>572 973,42 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	41 760,61 €	040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	25 145,21 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	17 976,37 €			
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	472,00 €			
	Reste à réaliser			Résultat d'investissement reporté	35 063,77 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>60 208,98 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>60 208,98 €</b>

#### Réponses aux questions posées/ Echanges :

Des précisions sont apportées sur la composition des groupes élèves et l'impact financier.

Compte tenu de la volatilité des inscriptions et ré-inscriptions, il n'est pas possible de projeter un budget à 2 ou 3 ans.

L'augmentation substantielle demandée reste toutefois inférieure en moyenne annuelle du taux d'inflation.

A l'avenir, il conviendrait de lisser l'augmentation des parts communales et de les adosser à l'augmentation des participations des familles.

Le syndicat de musique n'est pas une association et se gère comme une EPCI. C'est un conservatoire de qualité sur le sud Essonne.

L'assemblée passe au vote

Présents : 19	Votants : 24	Pouvoirs : 5
Pour : 19	Contre : 5	Abstention : 0

Ont voté CONTRE :

Mr KERGRAIS, délégué de la commune de Boutigny-sur-Essonne, Mme BOBAULT et Mr TROTIN, délégués de la commune de Milly-la-Forêt, Mrs DELECOUR et COUDER de la commune d'Oncy-sur-Ecole

Le budget primitif 2024 est voté à la majorité.

### **Augmentation de la participation des communes :**

Conformément à l'article 12 des statuts, proposition du président d'augmenter la part fixe de la participation des communes membres du conseil syndical intercommunal de 1,10 € en la portant de 2,20 € à 3,30 €. A défaut, l'augmentation porterait sur la part variable.

Après en avoir délibéré, l'assemblée passe au vote :

Présents : 19	Votants : 24	Pouvoirs : 5
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

L'augmentation de la part fixe est votée à l'unanimité.

### **Autorisation à ouvrir une ligne de trésorerie**

Afin de pallier les décalages de trésorerie, principalement entre le versement des charges et salaires et les contributions des communes,  
Il est demandé à l'assemblée l'autorisation au Président d'ouvrir une ligne de trésorerie de 150.000,00 € au taux en vigueur.

Après en avoir délibéré, l'assemblée passe au vote :

Présents : 19	Votants : 24	Pouvoirs : 5
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Autorisation accordée à l'unanimité.

### **Autorisation à demander une subvention**

Il est proposé au comité de faire une demande de subvention de 10.000 € auprès de la DRAC Cette subvention est budgétisée sur le BP 2024.

Après en avoir délibéré, l'assemblée passe au vote :

Présents : 19	Votants : 24	Pouvoirs : 5
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical à l'unanimité, autorise le président à

- solliciter une subvention auprès de la DRAC,
- signer le dossier de demande de subvention.

### **Tarifification stage d'été**

Le stage d'été se déroulera du 25 août au 31 août 2024 à Thorigné-sur-Dué (72). Il est demandé aux familles une participation de 150,00 € pour couvrir les frais pédagogiques. Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'APEC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée passe au vote.

Présents : 19	Votants : 24	Pouvoirs : 5
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Le tarif des frais pédagogiques est voté à l'unanimité.

**Point sur les activités du conservatoire :**

- Samedi 27 avril 2024 à 20h30 Concert des musiques actuelles, Centre Culturel R. Dumas à Maisse
- Dimanche 5 mai 2024 à 17h00 Projet transversal « Le Roman de Renart » Cantate d'Eric NOYER (une récitante, une troupe de jeunes comédiens, chœurs d'enfants, un orchestre), Centre Culturel R. Dumas à Maisse
- Vendredi 24 mai 2024 à 20h00 Théâtre Salle des fêtes de Noisy-sur-Ecole
- Samedi 25 mai 2024 à 16h00 8<sup>ème</sup> Rencontres de Musiques Actuelles, Place de la Mairie à Maisse
- Samedi 8 juin 2024 à 18h00 Concert Chœurs et Orchestres Eglise de Soisy-sur-Ecole
- Dimanche 7 juin 2024 à 17h00 Concert Chœurs et Orchestres Eglise de Le Vaudoué
- 22 et 23 juin 2024 Fête de la musique à Milly-la-Forêt

**Prochaine réunion le 20 juin 2024 à 20h30 à Soisy-sur-Ecole.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 18 heures 45